



Catalogue FormAction

Appel d'offres

aux opérateurs de formation

pour la programmation

2022

Un peu partout en Belgique, le 21 avril 2021



1. Public

1.1. D'une manière générale, les travailleurs salariés, quelle que soit leur fonction, relevant des Fonds sociaux ci-après :

SECTEURS APEF

- Socioculturel et sportif (Fonds 4S - SCP 329.02 et 329.03) : 25.313 travailleurs – 3.597 employeurs
- Education et hébergement (Fonds ISAJH - SCP 319.02) : 26.024 travailleurs – 846 employeurs
- Secteur des milieux d'accueil d'enfants (Fonds MAE - CP 332) : 8.031 travailleurs – 528 employeurs
- Secteur de l'aide sociale et soins de santé ambulatoire (Fonds ASSS - CP 332) : 4.007 travailleurs – 398 employeurs
- Secteur des Entreprises de Travail Adapté (Fonds ETA COCOF et Fonds ETA Wallon– SCP 327.02 et SCP 327.03) : 2.540 travailleurs encadrants – 8.530 travailleurs en situation de handicap – 64 employeurs
- CP 304 (Fonds des Arts du spectacle – CP 304) : 3.700 travailleurs - 360 employeurs

SECTEURS FeBi

(francophone – Bruxelles et région wallonne)

- Hôpitaux privés (CP330) : 53.569 travailleurs – 53 employeurs
- Maisons de repos (CP330) : 40.979 travailleurs – 497 employeurs
- Autres établissements et services de santé (CP330) : 16.316 travailleurs – 3.053 employeurs
- Etablissements d'éducation et d'hébergement bicommunautaires (CP319) : 2.143 travailleurs – 56 employeurs
- Auxiliaire du non-marchand (CP337) depuis 2018: 3.941 travailleurs – 192 employeurs

1.2. Notion de groupes à risque

- Les formations sont destinées prioritairement aux travailleurs appartenant aux groupes à risque.
- La définition des groupes à risque dépend de chacune des Commissions paritaires (les travailleurs ayant au maximum un CESS ou au moins 45 ans sont souvent repris)

Un Arrêté royal récent (19-02-2013 modifié par l'Arrêté royal du 19-04-2014) a précisé que la moitié des moyens destinés aux groupes à risque doit être affecté aux publics suivants (dont la moitié vers les moins de 26 ans des catégories 3, 4 et 5) :

- ✓ des travailleurs âgés d'au moins 50 ans qui travaillent dans le secteur
- ✓ des travailleurs âgés d'au moins 40 ans qui travaillent dans le secteur et qui sont menacés par un licenciement
- ✓ des personnes inoccupées et les personnes qui travaillent depuis moins d'un an et qui étaient inoccupés au moment de leur entrée en service
- ✓ des personnes avec une aptitude réduite au travail (handicap, invalidité...)
- ✓ des jeunes qui n'ont pas encore 26 ans et qui suivent une formation (en alternance)

2.1. Principes et thématiques du catalogue

- Dans ce catalogue, les Fonds partenaires proposent un ensemble de formations accessibles gratuitement à tous les travailleurs salariés relevant de leur secteur.
- Les 47 thématiques prévues concernent les cinq domaines suivants : santé et sécurité au travail, relations internes aux équipes de travail, outils de gestion pour les organisations non marchandes, relations avec le public bénéficiaire, méthodes et outils d'intervention et d'animation.

Critères d'accès

- Tous les travailleurs salariés ont accès *gratuitement* à l'offre SAUF dans les hôpitaux où les universitaires ne sont pas acceptés sauf si :
 - ✓ + de 50 ans lors de l'inscription
 - ✓ capacité réduite au travail reconnue
 - ✓ engagé depuis < 1 an et demandeur d'emploi avant engagement

Degrés logiques concernant les thèmes de formation

	Degrés	Exemple 1	Exemple 2
1	Domaine	Santé et Sécurité au travail	Outils de gestion pour les organisations non marchandes
2	Thématique	Secourisme	Bureautique
3	Sujet	Premiers soins aux enfants	Excel
4	Niveau	Brevet	Base
5	Titre	Brevet de premiers soins aux enfants	Formation de base en Excel
6	Accroche	Apprenez à venir en aide aux enfants	Kit de départ pour Excel

Domaines et thématiques

1. BIEN-ÊTRE, SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

- 1.1. Législation et outils sur le bien-être au travail
- 1.2. Prévention des risques psychosociaux
- 1.3. Secourisme
- 1.4. Prévention incendie
- 1.5. Prévention des lombalgies et ergonomie
- 1.6. Hygiène et diététique de cuisine de collectivité
- 1.7. Sécurité au travail
- 1.8. Hygiène et entretien des locaux et équipements de travail

2. RELATIONS INTERNES AUX ÉQUIPES DE TRAVAIL

- 2.1. Travail d'équipe
- 2.2. Communication assertive
- 2.3. Développement professionnel
- 2.4. Gestion d'équipe de travail
- 2.5. Prévention et gestion des conflits
- 2.6. Gestion des émotions et stress
- 2.7. Prévention du burnout
- 2.8. Conduite de réunion
- 2.9. Intégration de l'ensemble du personnel au projet institutionnel
- 2.10. Concertation sociale et dialogue social
- 2.11. Tutorat
- 2.12. Prise en compte de la diversité au sein des équipes

3. OUTILS DE GESTION POUR LES ORGANISATIONS NON MARCHANDES

- 3.1. Bureautique
- 3.2. Secrétariat
- 3.3. Gestion administrative et financière
- 3.4. Gouvernance et pilotage du projet associatif
- 3.5. Gestion des ressources humaines
- 3.6 Plan de formation
- 3.7. Gestion de projets
- 3.8. Partenariat et travail en réseau
- 3.9. Evaluation et amélioration de la qualité de l'organisation
- 3.10. Formation de référent en informatique
- 3.11. Communication externe
- 3.12. Représentation externe
- 3.13 Gestion (et communication) de crise

4. RELATIONS AVEC LE PUBLIC BENEFICIAIRE

- 4.1. Accueil
- 4.2. Ecoute
- 4.3. Multi-culturalité
- 4.4. Gestion de l'agressivité
- 4.5. Confrontation aux traumatismes et deuils
- 4.6. Ethique et déontologie
- 4.7. Prise en compte des personnes en situation de handicap et/ou âgées
- 4.8. Prise en compte de la dimension genre dans les relations avec le public

5. MÉTHODES ET OUTILS D'INTERVENTION ET D'ANIMATION

- 5.1. Animation
- 5.2. Éducation et pédagogie
- 5.3. Travail avec les familles
- 5.4. Education à la vie affective et sexuelle
- 5.5. Accompagnement psychosocial
- 5.6. Soins de santé
- 5.7. Accompagnement au quotidien

2.3. Modalités d'organisation

Deux sous-modalités d'organisation sont possibles pour les formations « calendrier » :

- Formation inter-institutions « réservée » au catalogue
- Formation inter-institutions « ouverte » à tout public

2.3. Modalités d'organisation

Deux autres
sous-
modalités
d'organisation

- Formation à distance
- Formation sur site

3.2. Calendrier

- L'appel d'offres est envoyé aux opérateurs de formation le 1^{er} avril 2021 et une réponse est attendue pour le **vendredi 14 mai 2021 à 12h** au plus tard via le site **www.apefasbl.org**.
- Les opérateurs retenus seront avertis des résultats de la sélection au plus tard fin septembre 2021 et devront fournir les dates et autres renseignements pratiques le **lundi 18 octobre 2021** au plus tard.
- Une convention sera alors signée entre les Fonds partenaires et chacun des opérateurs de formation sélectionnés précisant les engagements respectifs des parties, dates et lieux, clauses concernant la stabilité du personnel affecté à la mission et l'annulation de formations, modalités financières, accessibilité aux personnes en situation de handicap et à leurs accompagnateurs. En cas de litige lié à la convention, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.
- Les catalogues de formation arriveront dans les organisations pour début janvier 2022

3.3. Critères de sélection

3.3.1 Critères de base

1. Recevabilité:

- présentation des offres suivant les canevas proposés, le format demandé et dans le délai prévu
- statut (les opérateurs doivent avoir une organisation collective de formateurs – les formateurs individuels ne sont pas acceptés comme opérateur)
- idéologie mise en oeuvre par l'opérateur de formation e.a. via ses programmes de formation : absence de discrimination envers les personnes (voir les critères de discrimination sur le site de UNIA : www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination et conformément à la Loi du 16-07-1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques)

2. Coût : tous frais compris (TVAC) maximum : sauf justification pédagogique

- S'il s'agit d'une formation « réservée » : 950€ par journée (y compris frais de location et de déplacement)
- S'il s'agit d'une formation « ouverte » : 95€ par journée et par participant et 950€ par journée et par groupe
- S'il s'agit d'une formation « sur site » :
 - ✓ 600€ par jour (hors frais de déplacement) pour un formateur et moins de 10 participants
 - ✓ 950€ par jour (hors frais de déplacement) pour plus d'un formateur et au moins 10 participants
 - ✓ Pour le secteur des MR/MRS et HP, 850€ par jour (TVA et frais de déplacement inclus) pour un formateur et au moins 10 participants

3. Programme et méthodes

4. Durée

5. Expérience des formateurs dans les secteurs concernés et à propos de la thématique abordée

6. Expérience probante de l'opérateur avec les secteurs et les domaines de formation concernés en tant qu'organisme de formation

3.3.2 Critères complémentaires

7. Il sera aussi tenu compte de l'expérience positive ou négative de l'opérateur pour la formation en question

8. Contenu et méthode adaptés aux travailleurs appartenant aux groupes à risque et pour autant que les formations puissent les concerner

9. Reconnaissance de la formation (valorisant celle-ci pour le travailleur ou l'employeur):

10. Localisation de la formation

Les Fonds souhaitent que les formations soient organisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté française ainsi que la Communauté germanophone

4. Méthodes de sélection

Les Fonds déterminent au préalable un nombre souhaité de modules de formation par thématique

4.1. Vérification de la recevabilité (critère 1)

4.2. Etablissement des cotes :

- ✓ deux huitièmes pour le critère 2 (coût)
- ✓ trois huitièmes pour les critères 3 et 4 (programme/méthode et durée)
- ✓ trois huitièmes pour les critères 5 et 6 (expérience du formateur et de l'opérateur)

4.3. Mise en relation des différentes offres au sein d'une même thématique (sujet et niveau le cas échéant) sur base des cotes concernant les critères 2 à 6

4.4. Application des critères complémentaires (critères 7 à 10) pour mettre en évidence certaines offres

4.5. Décision par les partenaires sociaux des Fonds

5. INTRODUCTION DES OFFRES

Des questions ?

Laurence Coulon

0475 75 11 87 - formation@apec-febi.org

Merci de votre attention!